Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

Cahors et dépt: - 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 46 fr. Hors Du Dépt :- » 6 » 14

Les abonnements se paient d'avance. - Joindre 50 cent, à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS: A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré. Paris : HAVAS et Co, 8, piace de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent. Imprimerie A. Laytou.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Eté.

AGEN

7 h. 50 m malin.

4 » 18 » soir.

9 > 41 > >

..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

PÉRIGUEUX

9 h. 52 matin.

5 » 45 m soir. 11 » 7 » »

Arrivées à Départs de CAHORS

CAHORS 10 h. 25 matin. 4 h. 40 m matin. 5 h » soir. 00 » soir. 1 > 10 h 21 5 " 45 " "

7 h. 17 m matin. 3 » 52 » soir. 2 » 41 » soir. 7 » 39 » » 9 > 22 " > (Départ de Cahors — 5 h. « m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 m soir. Train de marchandises facultatif:

15 m matin.

Train de foire. { Départ de Libos. — 7 h. 10 m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 m matin.

BORDEAUX

11 h. 42 matin.

8 h. 10<sup>m</sup> soir.

4 h. 41 matin.

Cahors, 18 Novembre.

La Chambre n'a encore siégé que trois fois, et elle nous a déjà fait passer par bien des émotions qui, malheureusement, ne semblent pas encore près de finir.

Le premier jour, le ministère s'est trouvé disloqué tout d'un coup par un vote inopiné. Il a fallu des efforts inouïs pour le remettre sur pied; mais cela ne s'est pas fait sans attester la division profonde des divers partis dont se compose la majorité.

Le second jour, nous avons eu dans l'enceinte parlementaire des scènes de violence qui prouvent à quel point d'exaspération arrivent peu à peu les passions politiques.

Le troisième jour, on s'est trouvé en pleine discussion d'une loi contre la magistrature qui soulève les questions les plus graves, qui court grand risque de n'être pas acceptée par le Sénat et qui fera peut-être éclater entre les deux Chambres un conflit

Ce ne sont pas, il faut l'avouer, des perspectives bien rassurantes.

Le bouleversement de la magistrature, la destruction du principe de l'inamovibilité nécessaire à l'indépendance des juges ont été éloquemment attaqués dans le discours de M. Ribot, dont tous les journaux ont fait le plus grand éloge.

M. Ribot défend à la Chambre les idées dont M. Dufaure est le représentant au Senat. En même temps, il est le directeur et le principal rédacteur du Parlement. Nos lecteurs comprennent, d'après cela, combien nous sommes heureux du succès de cet orateur qui prend une situation hors

Au Sénat, l'émotion n'est pas moins grande qu'à la Chambre. La haute assemblée a rejeté purement et simplement, dès sa première séance, la loi sur l'augmentation du nombre des conseillers généraux votée par les députés radicaux.

Mais ce qui occupe le plus l'opinion pour le moment présent, c'est l'interpellation de M. Buffet au Sénat. On sait combien nous considérons comme déplorable la politique suivie en 1875 et 1876, par ce même ministre Ce n'est pas un motif pour refuser de reconnaître que M. Buffet a eu beau jeu contre les auteurs de l'article 7 et les exécuteurs des décrets du 29 mars.

Le Soir dit que M. Jules Ferry dans sa réponse était tellement ému qu'il a parlé un langage incorrect!

Le Pays, au contraire, prêtera l'oreille aux grands avertissements de M. de Freycinet. Certainement M. de Freycinet a eu tort de ne pas se séparer plutôt de ses collègues, mais le pays verra dans son discours la condamnation des violences qui effrayent tous les esprits sensés, et qui font planer une incertitude nouvelle sur notre lendemain.

M. de Freycinet, écrit la France, est le ministre d'hier ; c'est l'homme de demain.

#### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 16 novembre.

VILLENEUVE-SUR-LOT

La discussion sur la suspension de l'inamovibilité s'est poursuivie hier, avec le calme et l'attention qui conviennent à un grand débat. Les membres de la Chambre, on le devine à leur attention, n'ont pas, même dans la majorité où il existe de vifs ressentiments contre certains tribunaux, une opinion arrêtée sur la question. Ils comprennent la gravité de la loi d'exception à laquelle on les convie, et à mesure que le débat se développe, que les arguments pour et contre se produisent, les scrupules naissent en foule dans leur esprit.

M. Louis Legrand s'est fait l'organe de ces hésitations. Le projet nelui convient point, ill'avoue; lui aussi aurait préféré une réforme judiciaire sérieusement étudiée et il ne se dissimule point les dangers de la suspension de l'inamovibilité, les difficultés que le garde des sceaux éprouvera à former un nouveau personnel judiciaire. Cet honorable député, malgré tons ces inconvénients votera le projet, mais avec des réserves. En un mot, ainsi qu'on pourra le voir en lisant son discours, il n'acquiesce qu'en tremblant au projet de la commission.

On ne peut donc le ranger parmi les partisans absolus de la suspension de l'inamovibilité. Néanmoins, M. Niel, membre de la droite, qui combat le projet sous toutes ses formes, a répondu à M. Legrand, ou du moins il a parlé après lui. Son discours très préparé, qui atteste une connaissance incontestable de l'organisation judiciaire, contient d'excellentes choses, et il méritait les applaudissements qui lui ont été décernés par la minorité.

Nous avons regretté que la ganche ait trop souvent interrompu M. Niel, surtout lorsqu'il a rendu à la magistrature française un hommage qui venait réveiller des colères et des ressentiments que M. Waldeck-Rousseau avait su retracer et grouper avec tant d'habileté.

Aussi M. Boysset a t-il pensé que le moment était venu de rééditer les accusations dirigées samedi contre nos corps judiciaires. Comme l'honorable rapporteur de la commission, il soutient que la magistrature est entachée du péché originel, et qu'elle a été entièrement formée à l'école du 2 décembre. Entraîné dans cette voie des exagérations, il est allé jusqu'à dire que ses décisions n'avaient même plus l'autorité de la chose jugée. M. Gambetta a compris la gravité de cette allégation qui pouvait troubler l'esprit de tous les justiciables, et il a fait observer à l'orateur qu'il mettait en jeu une question qui touchait à bien des intérêts. A diverses reprises le président de la Chambre est intervenu d'ailleurs pour empêcher la discussion de dévier et de se passionner outre mesure.

M. Boysset a rendu le gouvernement et les cabinets auxquels il a succedé, responsables par leurs hésitations de la situation actuelle et de la nécessité où l'on se trouve de procéder à la reconstitution de la magistrature composée de membres hostiles aux institutions actuelles. A l'appui de sa thèse il a rappelé l'incident récent d'Angers où les magistrats de la cour d'appel avaient entendu la messe du Saint-Esprit dans la cathédrale ornée de tentures fleurdelisées, tandis que le procureur général, en présence de l'exhibition de ces emblèmes séditieux, s'était retiré avec tout son parquet.

Arrivées à

BERGERAC

9 h. 11 matin.

5 h. 17m soir.

Le récit de cet incident ne pouvait laisser Mgr Freppel insensible. L'évêque d'Angers a interrompu M. Boysset et rappelé que les fleurs de lis, emblème de la virginité, figuraient dans les armes de la ville d'Angers.

Avec M. Goblet, le débat est redevenu plus sérieux. L'ancien sous-secrétaire d'Etat du ministère de la justice avait, on se le rappelle, proposé un projet qui avait pour but de respecter l'inamovibilité, au moins en la forme, et d'atteindre, en supprimant un certain nombre de sièges, les magistrats compromis. Il avait donc toute autorité pour prendre part à ce débat. Avec beaucoup de franchise, de résolution, il a combattu la suspension de l'inamovibilité, déclarant que le remède, dans ce cas, serait pire que le mal.

M. Goblet n'est pas hostile à une réforme judiciaire qui est réclamée par les meilleurs esprits, les plus grands jurisconsultes, depuis quarante ans, et il ne comprend pas que la Chambre, dont l'existence est appelée à se prolonger encore une année, laisse à une autre assemblée le soin d'examiner une aussi grave question. Ne constatera-t-elle pas ainsi son impuissance?

La suspension de l'inamovibilité peut entraver et retarder la réforme judiciaire. Enfin elle soulève de grosses difficultés de personnel, et M. Goblet, en terminant, a reconnu que, pendant les trente années où il s'était trouvé en contact avec la magistrature, il n'avait rencontré que des juges intègres et honorables.

Cette dernière partie du discours de M. Goblet a produit une sérieuse impression sur la Chambre.

(Le Parlement.)

#### SENAT

Séance du 15 novembre

PRÉSIDENCE DE M. LÉON SAY.

#### Discours de M. Ferry.

M. Ferry dit qu'il se renfermera dans les termes de l'interpellation. Il croit, relativement à la retraite de M. de Freycinet, que ni la Chambre ni le Gouvernement n'ont à se préoccuper des révélations qui ont pu se produire.

On ne peut demander au chef du nouveau cabinet que des choses intéressant le public et qu'il connaît personnellement.

M. Ferry rappelle que lorsque avant 1870, M. Buffet quitta le ministère, on ne put arracher un mot de lui.

Le programme du Gouvernement est très clair; il est inutile d'entrer dans d'autres détails. Le dissentiment avec M. de Freycinet ne portait pas sur le fond des choses. Ce n'est ni sur la question de légalité des décrets ni sur leur application que la crise est survenue.

M. Ferry dément formellement que la crise ait porté sur la politique extérieure et qu'il y ait eu à ce sujet deux conrants dans le cabinet. (Applaudissements à gauche.)

M. Ferry fait l'éloge de M. de Freycinet. Il dit qu'il eût vivement désiré une transaction. Mais M. de Freycinet ne voulut pas; s'il était resté il aurait pensé comme nous, il aurait exécuté les décrets, car il fallait vaincre les ennemis de la République.

M. Ferry réfute ensuite l'argumentation de M. Buffet concernant l'application des décrets. Il dit qu'il y a eu chose jugée au point de vue parlementaire et judiciaire; il rappelle les votes de la Chambre que le Sénat a ratifiés dans la séance du 26

PARIS

12 h. 51 matin.

4 » 39<sup>n</sup> »
2 » 58 soir.

M. Ferry dit que le Gouvernement ne pouvait pas laisser annihiler le clergé séculier par le clergé régulier, c'eût été une atteinte au Concordat.

Abordant ensuite la question des procédés d'exécution, M. Ferry dit que le Gouvernement a trouvé tous les chefs de la coalition monarchique du 16 Mai derrière les portes des couvents.

M. Ferry dit qu'il y eut rébellion. Il cite le discours du général Charrette; il constate qu'il y eut des délits par paroles et par actes; et quand on ne subornait pas les commissaires, on les outrageait. (Tumulte. Cris: A l'ordre!)

Le président dit que le mot suborné n'est pas applicable aux membres du Sénat.

M. Ferry cite une lettre établissant qu'on a proposé 5,000 fr. à un commissaire de police s'il donnait sa démission.

On voulait fomenter des émeutes. On ne voulait pas expulser les Maristes de Turcoing; mais ils le furent parce que l'on fit une émeute.

Dans tout cela on retrouve les chefs des partis monarchiques. M. Ferry critique l'attitude de M. Buffet, qui a

traité de misérables les commissaires de police.

M. Buffet proteste.

M. Ferr y constate que là où il n'y avait pas de laïques, les choses se sont passées régulièrement. M. Ferry fait remarquer l'absence de tout mem-

bre du clergé séculier dans les scènes de résistance.

M. Ferry termine en invitant le Sénat à repousser l'interpellation, afin de mettre fin à l'anarchie.

M. Buffet explique brièvement que sa retraite du ministère avant 1870 fut causée seulement par les conditions du plébiscite.

#### Discours de M. de Freycinet

M. de Freycinet : Après les discours que vous avez entendus, et qui m'ont mis directement en cause avec une courtoisie à laquelle je rends hommage, le Sénat comprendra que j'intervienne dans le débat, et voudra bien m'accorder sa bienveillante attention.

Quand les décrets du 29 mars furent rendus, ma première préoccupation fut que le pays ne se méprît pas sur l'intention qui avait dicté cette mesure; je voulais qu'on sût bien qu'il ne s'agissait point de porter atteinte à la religion. Sans avoir recherché la politique résultant des décrets. et sans m'illusionner sur les résultats, j'étais résolu à tenir mes engagements; mais il est utile de préciser quels étaient ces engagements.

L'orateur rappelle la teneur des deux décrets du 29 mars. L'un, celui qui avait trait aux jésuites, devait être exécuté à une date fixe; l'autre, au contraire, portait que les congrégations qui n'auraient pas rempli les conditions exigées pourraient être frappées de dissolution; mais l'époque était laissée à la discrétion du gouvernement.

Voilà pourquoi on n'a pas frappé les congrégations d'hommes avant le 16 octobre, et pourquo i on ne les a pas encore frappées toutes. Ainsi, la tache que j'avais assumée était celle-ci : Dispersion des Jésuites et soumission de toutes les autres congrégations à l'Etat. Voilà le but que je croyais consciencieusement avoir à atteindre.

Pour atteindre la seconde partie de cette tâche: la soumission conditionnelle des congrégations, il fallait se mettre en rapport avec la Cour de Rome afin d'éviter une protestation qui aurait pu produire une agitation religieuse redoutable. De tous mes collègues, il n'en est pas un seul qui n'ait souhaité le succès de mes démarches.

Telle a été l'origine des négociations, ou, pour mieux dire, des communications faites avec la Cour du Vatican. On m'a reproché ces communications. J'en suis étonné. Nous avons avec le Saint. Siège un traité de paix, le Concordat, et nous nous refuserions à discuter les questions d'interprétation qui surgissent entre les deux puissances. Ce serait le renversement de tous les principes des pays civilisés!

Quelques personnes ont cru que j'avais pris des engagements envers la Cour de Rome. C'est une erreur, je suis resté libre et le Saint-Père aussi; chacun de nous a agi suivant sa conscience, sous sa responsabilité personnelle. La Déclaration dont on a parlé n'est pas non plus mystérieuse; quelques prélats animés par le désir de concorde, je pourrais presque dire des prélats républicains sont venus protester contre la qualité de belligérans que j'avais appliquée à cette tribune à toutes les congrégations; c'est alors que je leur indiquai le moyen d'une Déclaration qui permettrait aux congrégations de gagner du temps et d'arriver jusqu'à la rentrée du Parlement, où l'on serait sans doute parvenu à établir la concorde sur l'égalité.

C'est le même langage que j'ai tenu au Pape; il a apprécié dans sa sagesse que les congrégations feraient bien de suivre ce conseil et de publier cette Déclaration. C'était un premier pas dans la voie de la soumission; mais bientôt on en aurait fait un autre, c'était inévitable.

Les termes de la Déclaration étaient insuffisans et j'ai fait connaître mon sentiment à la Cour de Rome; je ne me suis point heurté à un non possumus. J'ai trouvé les dispositions les plus conciliantes, et je crois pouvoir affirmer que si j'étais resté deux ou trois semaines de plus au ministère, le second pas dont je vous avais parlé aurait été fait. (Profonde sensation).

Voix au centre: C'est un grand malheur que vous vous soyez retiré.

M. de Freycinet: Je cherchais surtout à séparer l'élément politique de l'élément religieux et à faire la paix avec ce dernier. Avec de tels résultats obtenus, j'aurais pu dire aux Chambres, suivant ma promesse: j'ai rempli avec prudence et fermeté le mandat que vous nous aviez confié. Comme complément, j'aurais présenté une loi sur les associations. Car, comment régulariser la situation des congrégations, ainsi que nous le leur demandons dans l'état de la législation actuelle où, pour être autorisée, une association a besoin de recevoir la capacité civile? On ressusciterait ainsi les biens de mainmorte, et je pense qu'aucun Parlement ne pourrait voter de telles autorisations

Au point de vue des garanties nécessaires à l'Etat, les lois actuelles sont insuffisantes, car elles ne permettent d'atteindre que la vie en commun, et à coup sûr on n'y pensait guère. Quand on se trouvait au point de départ, il y avait encore un motif supérieur pour que je présentasse une pareille loi, c'est que le ministère de l'intérieur s'était engagé à apporter dans la prochaine session une loi sur les associations; en outre, une commission du Sénat avait aussi exprimé le désir de voir la question des associations tranchée le plus rapidement possible. Du reste, au moment des vacances, au mois d'août, mes collègues du Cabinet étaient dans l'intention, comme moi, de présenter une loi sur les associations. Je ne dis pas cela pour mettre le Cabinet actuel en contradiction avec lui-même : en politique, on peut varier sur la question d'opportunité de mesures à prendre. Après mon discours de Montauban, qui eut d'abord l'approbation presque unanime, des difficultés se soulevèrent.

Je ne révélerai pas non plus ce qui s'est passé dans le sein du Conseil; mais je dois dire que l'on a fait des tentatives de conciliation. Je rendrai notamment justice à M. le président du Conseil, qui a été pour beaucoup dans les efforts de concorde. Toutefois, j'ai reconnu que l'accord ne pourrait se faire. On voulait mettre à exécution les mesures que vous savez: ces mesures je ne les considérais pas comme bonnes, et mon opinion est encore la même aujourd'hui.

Je ne suis pas touché par l'intérêt des congrégations, je ne suis pas catholique, à plus forte raison je ne suis pas clérical, mais par l'intérêt du pays et de la république. Ces mesures sont légales, mais elles ne sont pas politiques; elles nous entraînent sur une pente où l'on ne peut se retenir.

Elles ne nous ont pas fait un seul ami, elles nous ont fait des adversaires qui allaient peut-être venir à nous. Je crois que nous resterons les plus forts; mais j'aspire pour mon parti, non pas à ce qu'il soit la majorité, mais bien l'universalité, et je crois qu'il faut procéder par voie d'absortion et non par voie d'élimination.

Une autre raison de ma résistance, c'est que je me serais enlevé toute force pour faire triompher la politique que je crois la bonne. Pour rétablir la paix dans notre pays, faisons disparaître les divisions, ouvrons nos rangs à ceux de nos adversaires qui de bonne foi viennent à la république; unissons en un seul faisceau toutes les forces nationales. - Je considérais, pour ma part, qu'il était mauvais de se placer dans cette situation de ne pas pouvoir faire aisément des recrues nouvelles; sans doute, nous sommes et nous resterons les plus forts - si je ne le croyais pas, j'en serais inconsolable, - mais j'aspire pour mon parti à quelque chose de plus qu'à être la majorité; j'aspire pour lui à l'honneur d'être l'universalité, et il dépend de lui de le devenir... (Interruption à droite.) Oui, il dépend de lui de le devenir en pratiquant la politique d'absorption et non celle d'élimination. (Mouvement.) Nous deviendrons un jour l'universalité, l'avenir nous appartient, le pays est avec nous. (Très-bien ! au centre.)

Voilà pourquoi, messieurs, je ne voulais pas m'associer à des mesures qui, je le sentais bien, une fois qu'on serait entré dans cette voie, deviendraient dans leur généralité, inévitables.

Mais j'avais encore une autre raison plus personnelle, s'il m'est permis de parler ainsi; c'est que, si j'avais cédé sur ce point, je me serais enlevé toute force pour faire prévaloir la politique générale, à laquelle je me suis consacré, à laquelle je ne cesserai de me consacrer.

Cette politique, messieurs, vous la connaissez; je l'ai exposée, à plusieurs reprises, dans des discours publics, et je lui ai toujours été fidèle. Dès 1878, avec l'autorité restreinte que me donnait mon titre de ministre des travaux publics, j'ai proclamé la nécessité de faire la paix dans ce pays, d'oublier nos divisions, de nous rapprocher les uns des autres. Je l'ai répété naguère à Montauban, avec l'autorité plus grande que me donnait mon titre de président du conseil. Effaçons les partis, ai-je-dit, accueillons tous les hommes de bonne volonté qui veulent venir loyalement servir la République. Ouvrons nos rangs à l'ouvrier de la onzième heure comme à celui qui, trop pressé, s'est séparé de nous en voulant marcher trop tôt ou trop vite, et qui aujourd'hui est disposé à nous revenir. Accueillons ces ouvriers des heures différentes, et unissons en un seul faisceau toutes les forces nationales de la France. Voilà le langage que j'ai tenu naguère, et que j'aurais voulu pouvoir tenir dès mon arrivée à la tête du ministère. Mais les évènements ne me l'ont pas permis. Alors j'ai trouvé des questions engagées, des passions en éveil, et, de même qu'on n'arrête pas subitement la vitesse d'un corps, de même on ne change pas en quelques instants la direction d'un courant politique...

Voix diverses: Plus haut!

M. de Freycinet. — Je disais que j'avais trouvé des questions engagées et que je n'avais pu songer à modifier en quelques instants la direction du courant politique. Il faut commencer par s'abandonner à lui pour le modérer peu à peu et le redresser. J'ai cru, à Montauban, pouvoir reprendre mon dessein interrompu.

Je l'ai dit, et je suis certain que le pays a approuvé mon langage. Il eût fallu bien peu de concours à ce moment-là pour décider du succès et nous faire entrer dans l'aire de pacification que j'entrevoyais.

Mais je ne me décourage pas, nous y reviendrons; le pays, au fond, veut cette politique; il la réclame. Il est las des luttes stériles, il ne se passionne que pour le progrès et la liberté (Sourires à droite). Mais sans doute.

A droite: Oui! oui! — Très bien!

M. de Freyeinet. — Et mes amis aussi se passionnent aussi pour le progrès et la liberté; je dis « mes amis », car, de ce que nous avons différé sur une question particulière, il ne faut pas en conclure que nous sommes divisés sur tout le reste.

Je suis avec eux de cœur, et ils le savent bien. (Applaudissements à gauche.)

Oui, le pays se passionne pour le progrès et la liberté, car c'est par la liberté que nous démontrerons la supériorité de la République sur les autres formes de gouvernement. C'est par la liberté qu'il faut résoudre les questions qui travaillent les sociétés modernes; c'est par elle qu'il faut donner un vaste lità cette démocratie dont le flot monte sans cesse et qu'on n'arrêtera pas avec la frêle digue des mesures de compression.

Elevons le peuple, instruisons-le; répandons la science à profusion. Nous aurons plus fait pour vaincre les préjugés et les fausses doctrines qu'en appelant l'intervention et la main de l'autorité. Tournons notre activité non contre nous-mêmes, mais contre les obstacles naturels que rencontre notre développement.

Ce n'est pas seulement à l'intérieur, mais c'est aussi au dehors que nous receuillerons les fruits de l'union et de la concorde. Nous voulons tous la paix, et je suis convaincu que le cabinet qui m'a succédé la veut non moins sincèrement que moi. C'est bien à tort, en effet, que l'on a prétendu signaler des divergences de vues entre mes collègues et moi sur cette question.

Mais ce que nous voulons tous assurément, c'est une paix digne et honorable, une paix respectée — ce que j'ai appelé une paix sans jactance, comme sans faiblesse.

Or, une telle paix, il ne suffit pas de la vouloir, il faut la mériter. On n'a l'assurance du respect de ses voisins, on n'a des droits certains à leurs égards et à leur estime que l'orsqu'on leur offre le spectacle d'un peuple tranquille et fort, serré autour de son gouvernement, et animé de la même pensée.

Soyons ce peuple! Montrons à tous ceux qui nous observent d'un œil attentif que nous ne sommes pas divisés contre nous-mêmes, mais que nous sommes une seule et grande famille, que le calme et la bonne harmonie règnent chez nous, non seulement dans la rue, mais dans les esprits! (Approbation sur divers bancs.)

Donnons ce spectacle; et alors, non seulement nous aurons garanti la sécurité et l'honneur de la France, mais nous tous républicains qui voulous la stabilité de notre œuvre, nous aurons donné à la République des bases inébranlables. (Applaudissements au centre et sur un certain nombre de bancs à gauche.)

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BAYONNE.

Le Tribunal de commerce de Bayonne, suivant l'exemple de plusieurs Tribunaux et Chambres de commerce, a cru devoir se joindre au courant d'opinion de plus en plus accentué, qui se manifeste contre le rachat de nos grands réseaux par l'Etat.

Consulté par son Président pour donner son opinion sur l'opportunité d'adresser la lettre suivante à M. le ministre des travaux publics, le Tribunal, réuni en séance extraordinaire, le 8 octobre 1880, après un avis favorable d'une commission de trois membres, approuve cette lettre à l'unanimité et décide qu'elle sera envoyée à M. le ministre des travaux publics, à M. le ministre de l'agriculture et du commerce et à M. le ministre des finances,

Bayonne, le 8 octobre 1880.

A M. le ministre des travaux publics, à Paris.

Monsieur le ministre,

Le rapport de la commission parlementaire, chargée d'étudier le projet de loi sur le rachat d'une partie du réseau du chemin de fer d'Orléans pour l'incorporer dans le réseau des Charentes exploité par l'Etat, a causé dans toute la France la plus vive émotion.

Conclure au rachat d'une ligne entière, lorsque le gouvernement proposait seulement d'en distraire une partie indispensable à l'exploitation normale du chemin de fer de l'Etat, a paru une menace pour tous les autres réseaux, un programme dont on se réservait de demander l'application un jour prochain.—De toutes parts, les plaintes ont alors éclaté.—Les villes maritimes, comme les villes industrielles, ont fait entendre des protestations: Chambres de commerce, tribunaux consulaires, conseils généraux ont tenu à signaler au gouvernement le danger qu'il allait encourir.

Appelés par notre profession à apprécier les besoins du commerce, par notre mandat de juges consulaires à connaître les difficultés incessantes qui surgissent entre les Compagnies et les particuliers, nous croyons, à ce double titre, qu'il nous appartient de nous unir à cette grande manifestation.

C'est ce que nous venons faire aujourd'hui, Monsieur le ministre, en appelant votre bienveillante attention sur les considérations suivantes qui nous paraissent militer contre le projet de la commission.

I. — Restreindra-t-on les limites de notre compétence ? L'Etat transporteur relèvera-t-il des Tribunaux administratifs ?

On peut se demander avec effroi où s'arrêtera l'omnipotence de l'Etat si une fois le rachat opéré, les litiges soulevés par son exploitation étaient enlevés à la juridiction commerciale. Ne diraiton pas alors, avec quelque appareuce de raison, qu'il est juge et partie en sa propre cause; et, dans tous les cas, dans toutes les affaires où les voies de recours sont impossibles, il se trouverait eu face de juges qui lui devraient leur nomination.

De plus, quelle sera la célérité donnée aux affaires les plus urgentes lorsque l'expéditeur ou le destinataire, venant réclamer contre les agents de transports, ira se perdre dans le réseau inextricable de l'Administration.

Si, déjà, des Compagnies ont su trouver dans leur intelligente direction, ou dans l'habile organisation de leur contentieux, une influence contre laquelle il est assez difficile de lutter; si, se retranchant dans leur puissance, on les voit souvent se jouer des simples particuliers; si, par des retards, par des attermoiements, par des lenteurs, frisant l'illégalité, elles détiennent des procès entre leurs mains, elles lassent, elles fatiguent, elles rebutent le plaideur qui se désiste parfois, voyant s'écouler le temps en pure perte et ses débours s'accroître, que fera l'Etat, administrateur, commerçant, juge et partie?

Si l'on veut des exemples, que l'on jette un coup d'œil sur ce qui se passe en Allemagne, en Suède, en Belgique, etc. Un procès s'élève sur les réseaux administrés par l'Etat; on réclame une indemité pour des frais de retard, un coulage, un colis brisé, des marchandises avariées pendant le transport, etc. L'Etat commence à exiger les frais de route, et l'affaire est ensuite portée devant les tribunaux. Là, bruyante d'abord, elle se prolonge peu à peu et finit par disparaître. L'Etat est rentré dans ses débours et même au delà; qu'importe alors! En hâtant l'issue du litige, il ne risque qu'une chose: perdre. Aussi le système des lenteurs lui sied à merveille. En vain le malheureux négociant s'agite, se tourmente, ses efforts viennent se briser contre une puissance qu'il ne peut atteindre. Quel est le négociant qui, ayant en Belgique, un procès contre l'Etat, peut se flatter de l'avoir vu terminé en moins de deux années, et encore grâce à de pénibles labeurs et bien des protections? C'est que l'Etat juge une question qui l'intéresse particulièrement.

II. — Que faut-il penser du projet de rachat des chemins de fer au point de vue économique.

Si, laissant de côté les résultats que la gestion de l'Etat fait infailliblement entrevoir au point de vue juridique, on se borne à étudier la question sur le terrain économique, appliquant les principes admis jusqu'à ce jour par les maîtres de cette science, on reste étonné en considérant les conséquences diamétralement opposées que soulèvent les conclusions de la Commission des 33 sur le rachat des chemins de fer.

La centralisation viendrait reprendre une place presque oubliée dans nos temps modernes, elle s'implanterait avec une nouvelle vigueur dans un gouvernement démocratique! Est-ce possible? Pourquoi faire un pas en arrière et revenir à des théories surannées? Il est universellement admis et indiscutable que tout progrès dans la science économique consiste avant tout dans l'indépendance laissée à l'initiative privée, dans la plus grande somme de liberté donnée à chacun: par suite, dans la restriction des attributions de l'Etat. Changer le principe, c'est tomber dans un de ces cercles vicieux impossibles à franchir, qui vous retiennent malgré vous, au lieu de vous laisser suivre le courant du progrès.

L'Etat administrateur sera tout-puissant. Où s'arrêtera son influence? Malheur à toute coucurrence rivale qui voudra lutter contre le maître! Nécessairement, l'Etat tenant entre ses mains les fils nombreux de toutes les communications, tout venant se grouper autour de lui, il s'ingérera dans le commerce et l'industrie, et en deviendra le principal organisateur; par suite la production elle-même subira son influence.

L'on verra en même temps toute une armée de fonctionnaires s'implanter sur notre territoire et attendre les ordres du chef. Cette phalange nouvelle, dans une lutte électorale, fournirait un gros appoint au gouvernement. Le bureaucrate, le fonctionnaire, doit avoir pour mot d'ordre l'obéissance. On tient à ménager celui qui dispose de votre destinée. L'exemple de tous les jours nous apprend le rôle important que joue le prestige de la richesse et de la puissance dans nos élections politiques.

Dans un pays comme le nôtre, on doit, il nous semble, chercher à garantir, d'une façon aussi absolue que possible, l'indépendance individuelle, éviter, par conséquent, de créer des ramifications trop nombreuses à ce centre qu'on nomme l'Etat.

De plus, dans le cas d'un changement de gouvernement, n'y aurait-il pas à craindre une désorganisation générale dans le service administratif des voies ferrées?

Il est d'usage dans presque toutes les Compagnies et dans de grandes maisons industrielles de créer, dans un but d'économie, des magasins spéciaux d'habillement, de subsistance de toute espèce, etc. L'Etat suivra naturellement cet exemple et du même coup, il deviendra commercant dans toutes les branches de commerce.

On croit pouvoir se soustraire à ces dangers en disant : mais l'Etat s'effacera en quelque sorte, il n'apparaîtra que pour maintenir l'ordre et l'homogénéité dans un système défectueux. L'Etat affermera.

Ici, nous tombons dans ce vieux système de fermage, fort goûté autrefois; le recrutement de l'armée, bien des impôts, etc., marchaient d'après cet ancien principe démodé. Qu'en advenait-il? Peu d'améliorations, pas de progrès. Tirer le plus de profit possible, avec peu de dépense, telle était la maxime; l'Etat y gagnait un peu, les Compagnies fermières beaucoup; les particuliers y perdaient davantage. C'est qu'alors on avait éteint le progrès qui jaillit de la concentration de l'esprit sur ce qui peut procurer un avantage réel pour l'avenir, quelles que soient les dépenses de l'heure présente.

Les essais tentés de nos jours n'ont été guère plus heureux; nous n'en voulons pour exemple que le monopole des allumettes revendiqué par l'Etat et alloué à une Compagnie fermière.

Une indemnité considérable a dû être payée aux fabricants expropriés. Une hausse s'est aussitôt produite sur le prix des allumettes, et cependant la Compagnie s'est aventurée dans une affaire ruineuse. Les particuliers, au moins, sontils mieux servis? Hélas! non. La qualité de la marchandise a baissé en raison inverse de l'accroissement du prix. Et l'Etat lui-même est loin de retirer de sa spéculation un revenu aussi considérable que celui qui était échu aux fabricants.

C'est que les Compagnies, affermant pour un nombre d'années limitées, doivent proportionner leurs sacrifices à la recette du moment; l'avenir ne leur appartenant pas, elles ne peuvent, même pour un instant, renverser l'équilibre des gains et des débours. A quoi bon s'épuiser pour autrui et faire des améliorations dont on ne retirera pas un profit personnel? Et toute Compagnie

fermière est trop intelligente pour ne pas être logique sur cette question d'intérêt.

Mieux vaudrait donc encore l'exploitation par l'Etat que le fermage. Entre deux danger, il faut éviter le pire. Pourquoi, alors, ne pas maintenir l'état actuel des choses jusqu'à ce que, du moins, on trouve à innover sur des bases meilleures?

III. — Au point de vue financier, doit-on admettre le rachat des Chemins de fer?

Le meilleur moyen de se renseigner sur une question aussi délicate est de poser des chiffres. Si, évaluant les débours probables, nous les rapprochons des recettes espérées, la conclusion logique sur ce point apparaîtra d'elle-même.

D'après les calculs faits par les partisans euxmêmes du sytème que nous combattons, l'Etat devra payer pendant 77 ans pour le rachat de la ligne d'Orléans:

1º Une annuité de 80,000,000 fr. (80 mil-

2º Un capital de 68 millions fr. (68 millions) à payer comptant, ou du moins les intérêts de ce capital;

3º Une autre annuité de 5,000,000 fr. (5 millions), soit environ une annuité de 85 à 90 millions

Le produit net de la ligne étant de 81,500,000 fr., il y aurait chaque année un déficit considérable qu'il est impossible d'ores et déjà d'apprécier d'une façon exacte, mais que l'on ne peut manquer d'entrevoir.

En admettant ces bases, on peut dire d'une façon approximative que le rachat complet des 25,000 kilomètres de voies ferrées existant en France, coûteront de 10 à 11 milliards. Chiffre effrayant, mêlé aux complications nombreuses qu'entraînent un règlement aussi difficile, basé sur les lieux, sur les dépenses et les sacrifices faits, sur les recettes de la dernière année, sur l'estimation du matériel, etc., etc.

Si encore c'était tout; mais hélas!...

Il ne suffit pas d'envisager les recettes brutes et de dire : elles se maintiennent; il faut encore considérer les recettes nettes.

Les rapports publiés par les Compagnies constatent, et cela n'est ignoré de personne, l'enchérissement journalier de la main d'œuvre, des choses nécessaires à la subsistance, etc.; or, étant donnée cette marche toujours croissante des débours, des frais d'exploitation, il faudrait nécessairement une augmentation proportionnelle des recettes brutes

Mais, ce n'est ni dans la hausse constante des salaires, ni dans l'abaissement des tarifs promis par l'Etat, que l'on peut espérer l'accroissement des bénéfices. Alors qu'importe que les recettes conservent leur statu quo normal si les dépenses augmentent? La recette nette décroîtra sensiblement.

Et ce n'est pas l'administration nouvelle de l'Etat avec sa filière d'employés qui pourra la relever, il faut l'intelligente direction des Compagnies, rompues dans la pratique administrative et mues aussi par l'intérêt personnel.

(à suivre).

#### Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Nous apprenons la mort de M. le docteur Guilhou. Il s'est éteint ce matin dans sa 80° année. C'est une grande figure locale qui disparaît. Nous reviendrons sur celui qui fut un beau caractère et en même temps une intelligence d'élite.

Nous lisons dans la Petite Gironde:

L'incident du jour est l'arrestation définitive du lieutenant-colonel Chatel, qui a été interné au fort do Hâ, ce matin. Quelques confrontations nouvelles ont eu lieu hier et aujourd'hui. L'instruction se poursuit dans le plus grand secret.

M. Chatel, qui, comme on sait, gardait dans sa chambre les arrêts de rigueur, a été écroué dans la nuit de lundi, à minuit, au fort du Hâ.

Hier matin, les deux enfants de M. X... ont été confrontés avec la fille Marianne Laborde, leur ancienne domestique. Le commandant Apté a subi ensuite un long interrogatoire; il a été retenu un assez long laps de temps dans le cabinet de M. le juge d'instruction.

L'instruction se poursuit d'ailleurs activement, et il est probable que nous aurons avant peu de nouveaux renseignements à donner à nos lecteurs.

Il est inexact que M. le lieutenant-colonel Chatel ait tenté de se suicider. Le bureau météorologique du New-York Hérald communique la dépêche suivante :

New-York, le 14 novembre.

Une dépression arrivera sur les côtes Nord des Iles Britanniques et de la Norwège, entre le 15 et le 18, accompagnée, du Sud tournant à l'Ouest, de bourrasques, pluie et peut-être neige dans le Nord.

On nous écrit de Catus:

Dimanche dernier, un cheval attelé à une jardinière, a pris sur la route d'Uzech-des-Oules, le
mors aux dents. Heureusement qu'à ce moment,
le conducteur était descendu. Le cheval, jeune
et vigoureux, a parcouru une distance de 3 à
4 kilomètres avec une vitesse vertigineuse; îlest
arrivé à Catus à l'entrée de la nuit, jetant
l'effroi et renversant tout sur son passage. On
ne sait les malheurs qui auraient pu arriver si
un ancien militaire nommé Jacques Labro, employé au tunnel de Roques, ne s'était jeté, au
péril de sa vie, à la tête du cheval et ne l'eut
arrêté. Cette courageuse conduite mérite d'être
signalée.

On écrit de Gourdon;

Mardi soir, vers neuf heures, un commencement d'incendie s'est déclaré dans le magasin du sieur Ticou, négociant, en face le palais de justice. Grâce à l'empressement des voisins et des promeneurs, le feu a été rapidement éteint et les pertes sont insignifiantes.

Notre foire de la Toussaint, une des meilleures de l'année, n'a pas su maintenir — c'est avec peine que nous le constatons — sa bonne renommée. Les affaires ont été très calmes sur les bestiaux. Seules, les noix, qu'on avait apportées en quantité considérable, ont trouvé un écoulement facile aux prix de 12 fr. 50 et 13 fr. le sac.

LE PROCÈS DU « TRIBOULET ».

La première chambre du tribunal civil de Toulouse a rendu lundi son jugement dans le procès intenté par M. Constans et le préfet de la Haute-Garonne au *Triboulet*.

Le tribunal a rejeté l'offre des preuves et a condamné le Triboulet à payer à M. Constans douze mille francs de dommages-intérêts et six mille francs à M. Merlin, préfet de la Haute-Garonne.

Il a ordonné, en outre, l'insertion dans cinq journaux de Paris et dans cinq journaux de Toulouse.

Le Triboulet a fait appel du jugement.

POUR UNE FEMME!

Un jeune étranger avait été placé à Paris, par ses parents, dans une maison de banque, où il devait faire son apprentissage. Ce jeune homme avait eu pendant une année une conduite exemplaire et ses patrons ne tarissaient point d'éloges sur son compte, lorsque la fatalité mit sur son chemin une drôlesse aux caprices coûteux. Le jeune homme, qui recevait de sa famille cinq cents francs par mois, trouva bientôt cette somme insuffisante.

Avant-hier il se trouvait seul à la caisse. La clef était sur le coffre ; il l'ouvrit et saisit une liasse de 50 billets de banque de 1,000 fr. Mais il n'eût pas le temps de refermer le coffre, car il entendit venir le caissier qui se trouvait dans la pièce à côté avec un des patrons.

Le caissier tenait précisément à la main une nouvelle liasse de billets de banque qu'il allait réunir à l'autre. Il constata tout de suite le vol et, se tournant vers le jeune commis, certain que personne n'avait pénétré dans la caisse pendant sa courte absence: — C'est vous, dit-il, qui venez de prendre les 50,000 fr. que j'avais placés là? — Moi, monsieur, ce n'est pas vrai! s'écria le voleur en cherchant à gagner la porte de sortie. Le caissier le saisit alors par les poignets et appela à l'aide. Le patron et les employés accoururent. Force fût à ce malheureux garçon d'avouer son larcin.

On se souvint alors, qu'il y a un mois environ, deux billets de 1,000 fr., laissés sous un presse-papier, avaient disparu. Et le voleur dût avouer encore qu'il était l'auteur de cette disparition.

PURIFICATION DE L'EAU.

Dans les villes comme dans les campagnes, on n'a pas toujours de l'eau claire à boire. Dans les villes on se sert beaucoup de filtres, mais voici un moyen commode et bon marché de purifier l'eau la plus troublée et la rendre claire comme du cristal:

Mêlez dans un seau d'eau une petite partie de sulfate d'alumine, pilé très fin (10 grammes environ). Au bout d'une minute et demie, deux au plus, que vous y aurez mêlé cet alun, l'eau se clarifiera et les impuretés se coaguleront et se précipiteront au fond du seau.

On sait que l'alon est iuoffensif, et on peut boire cette eau clarifiée en toute sécurité.

THÉATRE DE CAHORS
Spectacle du jeudi 18 novembre.

#### LA PETTE MARIÉE

Opéra comique en 3 actes.

Le spectacle commencera par PETITS PÉCHÉS DE LA GRAND'MAMAN

LES PETITS PÉCHÉS DE LA GRAND'MAMAN Comédie en 4 acte.

#### Bourse de Paris

Cours du 18 novembre.

Rente	3	p. º/a	85 35
		p % amortissable	
<b>LANTING</b>		1/2 p. º/e	
		p. %	

CHRONIQUE FINANCIÈRE de la Banque Nationale, capital: 30 millions

11, RUE LE PELETIER

Paris, le 16 novembre

La Bourse est hésitante entre 119 et 119.20. Le 5 0/0 vaut 119.15, le 3 0/0 85,55, l'Amortissable 87.20

Le Lyon est ferme de 1.465 à 1-470 20; les réactions, comme celles qui viennent de se produire sont inséparables de tout grand mouvement de hausse; elles sont, en somme, favorables à leur développement; elles permettent, en effet, à de nouveaux acheteurs de s'y associer et, de plus, les rachats des spéculateurs dont les ventes ont provoqué la réaction finissent par lui donner une nouvellé et plus vive impulsion, le Nord est à 1.073, l'Orléans à 1.244.

La liquidation des valeurs vient de se faire sans incidents remarquables.

Les actions Suez ont perdu hier le cours de 1.300; le Gaz Parisien est lourd vers 1.345; les Omnibus continuent à monter, sans que l'on connaisse les conditions de leur fusion avec les Tramways.

La Compagnie du Gros Camionnage Cotté, réalise cette année sur le produit de son exploitation des bénéfices permettant la distribution d'un dividende minimum de 30 fr., soit 5.71 0/0 du prix de 525 fr. auquel la Société Nouvelle offre un lot de ses actions au public. Le dividende ira en progressant chaque année ; il se produit, en effe, suivant une loi générale, un mouvement continu d'augmentation dans le trafic de toutes les Compagnies de transports, ainsi qu'en témoigne là progression constante des recettes des chemins de fer, des Omnibus, etc., et la Compagnie du Gros Camionnage bénéficiera d'autant plus de cette loi qu'elle agit d'un? manière plus sensible encore dans les grandes villes comme Paris.

#### Dernières Nouvelles

Paris, 47 novembre.

Après une deuxième séance, dans laquelle MM. Chesnelong, Laboulaye et Jules Simon ont parlé avec une grande éloquence, le Sénat a mis fin à la discussion par l'ordre du jour pur et simple,

M. Joles Simon demandait un ordre du jour de blâme contre l'arbitraire; mais le Sénat n'a pas osé aller jusque là. Le discours de cet illustre orateur se résume ainsi:

"Nous vous refusons notre confiance parce que nous sommes des républicains libéraux et que vous êtes des républicains autoritaires. Vous dites que nous avons changé, cela est inexact; nous sommes restés fidèles à nos traditions et à nos principes. Nous sommes libéraux comme nous l'étions en 1849 et en 1871. Vous, au contraire, qui en 1871 étiez ou vous disiez dévoués à la République libérale, vous nous donnez maintenant le spectacle d'une République autoritaire. Quelles qu'en puissent être pour nous les conséquences, nous resterons fidèles à ces trois grandes choses que nous considérons comme inséparables: la République, les principes conservateurs et la liberté. "

On lit dans le Parlement:

Le Sénat s'est laissé toucher : il a fait au cabinet l'aumône d'un vote, qui n'est ni une approbation

pour le passé, ni un engagement pour l'avenir.

Nous regrettons, pour notre part, que le Sénat se soit cru empêché, par des considérations toutes politiques, d'exprimer ses véritables sentiments sur la conduite du cabinet actuel. Le pays, qui ne comprend que le langage le plus simple et le plus clair, pourra hésiter sur la véritable portée du vote.

Le Soleil fait la réflexion suivante : « M. Jules Ferry n'a pas même osé demander un ordre du jour de confiance. Il s'est contenté du vote de l'ordre du jour pur et simple, qui n'est qu'un vote de tolérance. Donc, le ministère toléré par la Chambre est également toléré par le Sénat. »

Le Moniteur universel estime que le Sénat a accordé au ministère le bénéfice des circonstances atténuantes en votant l'ordre du jour pur et simple. Il n'a pas toutefois protesté, ajoute-t-il, contre les paroles dont M. Jules Simon s'est servi pour flétrir les républicains infidèles à la liberté, qui est le principe de leur gouvernement.

#### BIBLIOGRAPHIE

Le succès de la France Illustrée de V.-A. Malte-Brun, publiée par l'éditeur Jules Rouff, ne se dément pas. Un volume de ce grand ouvrage a déjà paru. Nous avons sous les yeux le 29° fascicule, consacré au département du Rhône, sur lequel il renferme de fort intéressants renseignements complétés dans le fascicule suivant. Nous y remarquons des gravures très soignées représentant une vue générale de Lyon, Notre-Dame-de-Fourvières, l'Hôtel-de-Ville et le Grand Théâtre, plus une excellente carte du département.

Un succès sans précédent accueille, en ce moment, les nouvelles œuvres de Jules Klein: Au Pays Bleu, valse, dont les mélodies évoquent dans voire àme tant de mystérieux souvenirs, et la Polka-Mondaine Coups de Canif! qui semble avoir été inspirée par quelque Méphisto égaré dans le tourbillon parisien.

La vogue sans cesse croissante du brillant auteur de « Fraises au Champagne, » s'explique facilement: en effet, ses plus jolies valses Patte de Velours, Cuir de Russie, Péché Révé, Mile Printemps, Cerises Pompadour, Pommes des Voisines, Petits Soupers, Larmes de Crocodile; ses polkas les plus entraînantes: Cœur d'Artichaut, Pçau de Satin, Truite aux Perles, Tête de Linotte et « Radis Roses, » mazurka, sont aussi appréciées comme morceaux de salon que comme musique de danse.

Ecoutez ces poëmes à trois temps qui s'appellent « Au Pays Bleu, » « Pazza d'Amore, » Lèvres de Feu ou Neige et Volcan, et vous serez charmé par ces phrases larges et suaves, qui jettent au milieu de vos plus folles gaietés quelque chose de nostalgique et d'attendri

Paris, Colombier, Editeur, 6, rue Vivienne. Envoi franco contre timbres poste. Prix — Piano seul: 2 fr. 50 c.; à 4 m., 3 fr.; valses chantées (Fraises au Champagne, Pazza, etc.), 2 fr. 50 c.

#### Musée artistique et littéraire.

Sommaire du nº du 13 novembre.

Texte: Les prix de Rome, A. G. — Quatrième exposition nationale Italienne, Surmay. — Le Métal, un vieux Parisien. — Pierre Puget, A. Genevay. — Un peintre en bonne fortune, G. Maillard. — Amusettes, Phœlnas Rhuda. — Petite Chronique, X.

Gravures: Cum Spartaco pugnavit. Groupe en platre par Ettore Ferrari, de Rome. Dessin de L. Dupont (Quatrième exposition nationale italienne). - Montagna (Colle Moncenisio) Dessin de Celino Turlotti d'après le tableau de Mario Michela (Quatrième exposition nationale italienne). - Galileo Galilei. Dessin de David Riquier d'après le tableau de N. Barabino (Quatrième exposition nationale italienne). — Dominica delle Palmes. Dessin de David Riquier, d'après le tableau de F. P. Michetti de Naples (Quatrième exposition nationale italienne). -Tête imitée de l'antique. Portes de Ghiberti. Dessin de Kreutzberger. - Le retour de la Pêche. Gravure de Puyplat d'après le tableau de L. Sauvaigne. (Salon de 1880). - Pierre et Jean de Médicis, d'après une médaille appartenant à M. A. Armand. -Lettres ornées: L, alphabet de Preisler. - S, lettre du XVIIe siècle. - N, alphabet de Mitelli.

#### LA NATURE, Revue des sciences. Sommaire du nº du 13 novembre.

La Bibliothèque de la Nature: G. Tissandier. —
Le grisoumètre électrique. — Le tèlégraphe hydrostatique: M. Girard. — Bibliographie. — Les
agrandissements du Conservatoire des Arts et Métiers: G. Tissandier. — Sur l'industrie de la bière.
— L'utilisation des forces naturelles (suite et fin):
Hospitalier. — Fabrication du superphosphate de
chaux: Ch. Girard. — Chronique. — Académie
des sciences, séance du 8 novembre 1880. — Machine à écrire. — Bulletin météorologique de la semaine. — Boîte aux lettres. — Recettes utiles. —
Echecs.

Paris, 120, boulevard St-Germain.

#### Avis.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

AUX 100,000 PALETOTS, Boul-Nord, Cahors Pardessus demi-saison, longs, cintrés, ponce et étoffes nouvelles, établis dans des conditions de prix exceptionnelles. - Prix-Fixe. Voir aux annonces.)

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER

### **ASTURIES, GALICE & LÉON**

(Espagne)

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

### a 181,242 obligations de 1re Hypothèque

Emises conformément à l'ORDRE ROYAL du 6 août 1880.

#### Intérêt annuel: 15fr. net d'impôt

Payable par semestre, les 1er avril et 1er octobre de chaque année, à raison de 7 francs 50 nets à Paris Lyon, Madrid, Barcelone, Londres, Bruxelles.

REMBOURSEMENT A 500 FRANCS EN 83 ANS PAR TIRAGES SEMESTRIELS.

Le premier remboursemens aura lieu le 1 or avril

### Prix d'émisson: 285 Francs

en souscrivant.... fr. 50 à la répartition..... 35 du ler au 10 janvier 1884 100 285 fr. PAYABLES: du 1er au 10 avril 1881 100

Le coupons de 7 fr. 50 échéan le 1er avril 1881 sera reçue en déduction du versement à faire à la même date. Les souscripteurs auront à toute époque, à partir de la répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements ultérieur sous bonification d'intérêts aux taux de 4 0/0

En tenant compte de la bonification d'escompte l'obligation libérée à la répartition ressortà 283 francs 09 centimes, jouissance duler octobre 1880.

L'intérèt de 15 fr. par obligation libérée à la répartion représente un revenu net de 5.35 0/0, non compris la prime de remboursement.

La Souscription sera ouverte le 20 novembre 1880.

**DE10 HEURES A 4 HEURES** 

A PARIS: AUX BUREAUX ET CAISSSES:

- De la Société de Dépôt et Comptes courants, 2, place de l'Opéra; ociété générale de Crédit Industriels e commercial, 72, rue de la Victoire ;
- Société de l'Union générale 9, rue d'Antin; Banque d'escompte de Paris, place Ventadour; Société financière de Paris, 19, rue Louis-le-
- Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en-France, 56, rue de Proyence, et dans ses bureaux de quartier;
- Compagnie des Chemins de fer du Nord de l'Espagne, 25, boulevard Haussmann.

A L'ÉTRANGER ET DANS LES DÉPARTEMENTS Dans les succursales et chez les corresdondants des banques susnommées

Les formalités seront remplies pour l'admission à la

cote de la Bourse de Paris. On peut souscrire dès à présent par correspondance. Les lettres devront être accompagnées du remier versement. Si les demandes dépassent le nombre des obligations disponibles, les souscriptions subi ront une réduction proportionnelle.

#### SANTE ET ENERGIE A TOUS

Rendus sans mélecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarhée, dissenterie, coliques, toox, asthme, étonffements, oppression, congestion, névrose, issomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge. haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nouriture par excelleuce qui, seule.

suffit pour assurer la prospérité des enfants, 33 aus de succès, 100,000 cures, y compris celle de Mme la dochesse de Castelstuart, le duc de Pluskow. Mme la marquise de Bréhant. lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le Dr-Prof. Dédé, etc.

Cure nº 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit aus de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses

sueurs nocturnes.

Nº 99,625 : Avignon, 18 avril 1876. La Revalescière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des dopressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles. - Borel, née Carbonnetty.

Cure Nº 98,614; Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, manvaise digestion, affection de cœur, des reins ét de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux out disparae sous l'heureuse influence de la Revalescière. - Léon PEYCLET, instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en mé decines. En boîte. 1/4 kil., 2 fr. 15 2/2, kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée au même prix. Elle rend appétit, honne digestion et sommeil rafraichissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boites de 36 et 70 fr. franco. - Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, Du Barry et Ce (limited), 8, rue Castiglione, Paris. Se méfier des con-TREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDULEUSES.

Dépôt à Cahors, Vinel droguiste.

La concurrence ne s'exerce que sur les bons produits. Les capsules de goudron de Guyot, si efficaces dans les cas de rhumes, catarrhes, bronchites, phthisie, ont été le but de nombreuses imitations, Asia d'éviter toute confusion entre les véritables capsules de Goudron de Guyot et les produits similaires, exiger la signature Guyot imprimée en trois couleurs, sur l'étiquette en flacon.

#### A VENDRE

Pour cause de Changement de position UNE BONNE

#### Etude d'Huissier

en plein rapport, à la résidence de Montauban (Tarn-et-Garonne.

Prix très modéré, grande facilité pour le paiement avec des garanties très sérieuses. S'adresser au bureau du Journal.

> MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS

#### 20 ans de succès AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGI DENTAIRES.

> PARTS et

CHIRUBGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors, et des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrège,

Boulevard Nord, en face la Mairie à Cahors (L 5 tous les mois du 1er au 10. Faubourg Leclère, ne face la Guierle, à BRIVE (Corrèze), du 10 aude 03

### Cie des EAUX Minérales ST-GALMIER

(SOURCE COURBIÈRE ET SOURCE NOUVELLE) Souscription à 4,000 Obligations

OFFERTES AU PUBLIC AU PRIX DE 272 fr. non libérées, et de 275 fr. libérées

Rapportant 45 francs d'intérêt annuel. Adresser demandes au CRÉDIT CENTRAL de PARIS 8, rue du Faubourg-Montmartre, Pasir

Notice envoyée franco sur demande

## MAISON DOUCEDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Hante Nouveautés d'Elbœuf et Anglaises pour pantalons, Costomes omplets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour clasaisond'hiver.

Comme par le passé tout le soin désirable sera appor é à la confection des

MI. Doucede se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS - MODÉRÉS.

# MAISON STATES

# A. PAQUIGNON

#### MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843. Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VETEMENTS SUR MESURE HAUTES NOUVEAUTÉS.

## HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco

## Cépages Américains

JACQUEZ à couper sur souche a des prix très-modérés, Chez M. Douysset, route Capestang, Bézièrs (Herauli).

BONNE OCCASION des

#### APPAREILS DE PHOTOGRAPHIE

avec nombreux accessoires. S'adresser au bureau du Journa

## CRAMANT-MAS CHEMISES INFROISSABLES M. IDIDES Représentée à CAHORS Spécialité CHEMISE-BRETELLE Dar



#### Contes de La Fontaine.

Une publication qui sera certainement accueillie avec faveur, c'est la nouvelle édition des Contes de La Fontaine qui parait aujourd'hui en livraisons cher Garnier frères. Le texte est extrêmement correct. L'illustration aussi abondante que pleine de hardiesse et de charme, comprend environ quarante gravores hors texte et cent quatre-vingts vignettes dans le texte. Tous ces dessins tont de maîtres célèbres et d'artistes renommés. Cette édition est accompagnée de notes curieuses et précédée d'une intéressante notice de M. L. Moland. Elle permettra à tous les amateurs de beaux livres de posséder les joyeux contes du « bonhomme » avec une illustration digne de ses spirituels ouvrages.

Les Contes de La Fontaine seront publiés en 40 livraisons à 50 centi-



timbre-poste.

### BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE 4, rue de la Paix, Paris.

Société anonyme. — CAPITAL CENT MILLIONS DE FRANCS Prêts ACTUELLEMENT RÉALISÉS sur 1rº hypothèque : QUATRE-VINGT-TROIS MILLIONS.

La Société délivre au prix net de 485 francs des Obligations remboursables à 500 francs en 75 ans, par voie de tirage au sort, et rapportant 20 francs d'interet annuel payable trimestriellement.

La Société délivre également des Bons de caisse rapportant : à six mois, 3 0/0

- à un an, 3 1/2 0/0, - deux ans et au-delà, 4 0/0. Adresser les demandes d'Obligations et de Bons

#### de Caisse, A PARIS:

Au siège de la Banque Hypothécaire de Frauce, 4, rue de la paix; - A la Société Générale de Crédit Industrielet commercial; - A la Société de Dépôts et de Comptes Courants ; — Au Crédit Lyonnais ; — A la Société générale ; — A la Société Financière de Paris; -- A la Banque de Paris et des Pays-Bas; -- A la Banque d'Escompte de

#### ET DANS LES DEPARTEMENTS ET A L'ETRANGER:

A toutes les Agences et succursales des sociétés désignées ci-dessus.

Le paiement des coupons et des Bons échus ainsi que le remboursement des titres amortis, sont faits aux mêmes Caisses. - Les Notaires et Banquiers peuvent également recevoir les demandes de titres et sont autorisés à effectuer le paiement des coupons.

M BENECH, corresdondant de la Société, Agent général d'assurances, à Cahors, se charge de faire sans frais les opérations ci-dessus.

# PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraicheur naturelle. Ch. FAY, Inventeur : 9, rue de la Psix

EN VENTE CHEZ CHEZ TOUS LES LIBRAIRIRES, LE

DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS INDUSTRIELS Par E.-O. LAMI et A. THAREL

Cette magnifique publication, rédigée par d'éminents écrivains, composée avec un grand luxe typographique, formera 5 volumes in-8º de 800 à 900 pages chacun, ornée d'environ 2,500 gravures sur bois.

Prix de la Livraison, contenant deux feuilles : 50 centimes.

On peut souscrire à l'ouvrage complet, dont le prix est de 150 francs, en envoyant un mandat-poste de 25 francs pour le premier volume. Les Souscripteurs le recevront franco, à leur choix, soit complet, soit par série de cinq livraisons on dix feuilles.

Envoi franco d'une série d'essaie dans toute la France, contre 2 fr. 50. en Paris, 14, rue Saint-Lazare